



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 68746

Texte de la question

Alors que la réforme de l'assurance maladie entre progressivement en application, le secteur dentaire est encore souvent le lieu des inégalités les plus flagrantes, la majorité des patients ne pouvant accéder aux soins faisant appel aux données actuelles de la science. En effet l'assurance maladie obligatoire ne prend en charge qu'un tiers environ des dépenses de santé dentaire. Dans ce contexte, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de lui faire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de réduire les inégalités relatives à l'accès aux soins dentaires.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68746

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6417